

II

SUBSTANCES ALIMENTAIRES,
CONSERVES.

RAPPORT DE M. BOUCHEROT,

MEMBRE DU JURY INTERNATIONAL.

D'après la classification adoptée à l'Exposition de Vienne, en 1873, le quatrième groupe renferme les substances alimentaires et de consommation comme produits de l'industrie.

La quatrième section de ce groupe était spécialement composée des produits qui, soit dans le règne animal, soit dans le règne végétal, servent à l'alimentation, et qui, conservés par divers procédés, pourront entrer dans la consommation à une époque indéterminée. Les substances exposées par chaque nation représentent donc les produits du sol, les richesses naturelles que le travail de l'homme mettra plus tard à profit; l'industrie des conserves alimentaires n'aurait, en effet, aucune raison d'être, s'il lui manquait les éléments essentiels du travail, si la matière première lui faisait défaut.

Cette industrie, qui a des éléments si divers et qui traite aussi bien la viande et le poisson que les produits du sol, ne s'adresse pas, pour cette seconde partie, à ce qu'on appelle la grande culture; mais, n'utilisant que les légumes et les fruits, elle n'en a pas moins une réelle importance, et, pour n'en citer qu'un exemple, qui s'explique, du reste, par la population de Paris, la culture maraîchère de ses environs arrive, à force d'activité et de soins industriels, à faire produire au sol cinq ou six récoltes par an; mais tous les cultivateurs n'ont pas à leur portée un centre de population comme Paris, qui leur permette de trouver la rémunération de leurs travaux coûteux et intelligents, et c'est surtout de l'influence du climat qu'ils attendent leurs récoltes.

Sous ce rapport, il faut le reconnaître, la France a peu de chose à envier aux contrées les plus favorisées. Placée dans une zone tempérée, ayant à la fois, en Provence, le climat de l'Italie, et, dans les Ardennes, celui du Nord, arrosée par de nombreux cours d'eau, ayant dans son sein